



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060320

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 5796
N/REF : 8/06/2025 0H24 C:004310 I:21296
V/REF : RM/CR 0312 01 2912

SDC 'Le Thesee'
C/O JOSEPH BAUR IMMOBILIER
157, AVENUE BARTHELEMY BUYER
69005 LYON

IMMEUBLE : LE THESEE
223 RUE ANDRE PHILIP
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N223 - SURPRESSEUR
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. L. BODOY

CONTROLE ET ENTRETIEN DU SURPRESSEUR

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Juin
et 1er Décembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 216,38

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien de 1 surpresseur(s)	2/AN	294,92	147,46



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060320

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	147,46
T.V.A. a 10,00%	14,74
TOTAL T.T.C.En EURO	162,20

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.